

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 avril 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la filialisation de ses différentes branches d'activités, l'Entreprise industrielle SA a décidé de créer plusieurs filiales constituées en nom collectif parmi lesquelles SNC EI Epuration, SNC Conduites et Canalisations Sud-Est, SNC EI Equipements et Entreprises électriques et de transférer respectivement :

- le traitement des eaux usées à SNC EI Epuration,
- les travaux de conduites et de canalisations à SNC Conduites et Canalisations Sud-Est,
- les travaux d'équipements et d'installations électriques à SNC EI Equipements et Entreprises électriques.

Ce transfert multiple d'activités a fait l'objet d'un traité d'apport approuvé le 27 décembre 1996 par les assemblées générales des associés des trois filiales précitées.

Le transfert à la société SNC EI Epuration comporte plusieurs marchés conclus avec notre établissement et qui ne sont pas encore soldés :

- marchés suivis par la direction de l'eau :

- * 960 906 M : Limonest - rénovation de la station de relèvement "salle des fêtes",
- * 970 431 Q : travaux d'électricité, d'automatisme et d'électromécanique (en groupement avec la société Pétavit),
- * 970 667 X : remplacement des transformateurs au polychlorobiphényle (PCB) à la station de Pierre Bénite.

Le transfert à la société SNC Conduites et Canalisations Sud-Est comporte plusieurs marchés conclus avec notre établissement et qui ne sont pas encore soldés :

- marchés suivis par la direction de l'eau :

- * 970 255 Z : AEP extension réseau communautaire (en groupement avec la société Pétavit),
- * 970 670 A : assainissement rue Pierre Allard à Bron - égout T 180 (en groupement avec la société Perrier TP).

Le transfert à la société SNC EI Equipements et Entreprises électriques comporte plusieurs marchés conclus avec notre établissement et qui ne sont pas encore soldés :

- marchés suivis par la direction de l'eau :

- * 940 724 A : système d'information géographique du réseau d'eau potable de la communauté urbaine de Lyon (en groupement avec les sociétés Syntex et Géo-Conseil),
- * 940 986 K : télégestion d'alimentation en eau potable ;

- marchés suivis par la direction de la voirie :

- * 960 358 R : Vénissieux - entretien des équipements du réseau de signalisation lumineuse ;

- marchés suivis par la direction de la logistique et des bâtiments :

- * 960 277 D : entretien des bâtiments communautaires (en groupement avec la société Bonnet),
- * 960 563 P : marché de maintenance de l'hôtel de la communauté urbaine de Lyon - lot n° 1 : onduleurs, groupes électrogènes (en groupement avec la société Bonnet),
- * 960 763 G : Lyon 3° - hôtel de la communauté urbaine de Lyon - rénovation de deux centrales d'air - lot n° 2 : électricité, régulation.

Il convient, en conséquence, de substituer par voie d'avenants, à l'Entreprise industrielle SA, les sociétés SNC EI Epuration, SNC Conduites et Canalisations Sud-Est, SNC EI Equipements et Entreprises électriques, dans les droits et obligations issus des marchés concernés.

Ces avenants ne changent en rien les autres clauses des marchés sus-visés et prendront effet à compter de leur notification.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable à la conclusion de ces avenants le 7 avril 1997 ;

B - Propose d'accepter ces avenants et de l'autoriser à les rendre définitifs ;

Vu lesdits avenants ;

Vu les décisions des assemblées générales des sociétés SNC EI épuration, SNC conduites et canalisations sud-est et SNC EI équipements et entreprises électriques en date du 27 décembre 1996 ;

Vu les marchés 960 906 M, 970 431 Q, 970 667 X, 970 255 Z, 970 670 A, 940 724 A, 940 986 K, 960 358 R, 960 277 D, 960 563 P et 960 763 G passés par la Communauté urbaine ;

Ouï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et environnement propreté, eau et assainissement ;

DELIBERE

1° - Accepte ces avenants.

2° - Autorise monsieur le président à les rendre définitifs.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,